

Adoption par l'Estonie de l'euro au 1er janvier 2011

2010/0135(NLE) - 16/06/2010 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 589 voix pour, 40 voix contre et 52 abstentions, une résolution législative approuvant la proposition de décision du Conseil portant adoption par l'Estonie de l'euro au 1^{er} janvier 2011.

Le Parlement se dit favorable à l'adoption de l'euro par l'Estonie le 1^{er} janvier 2011, tout en observant que l'Estonie est parvenue à remplir les critères grâce à des efforts déterminés, crédibles et soutenus du gouvernement et du peuple estoniens.

Les députés observent que l'évaluation par la Commission et la Banque centrale européenne (BCE) a eu lieu dans le contexte de la crise financière, économique et sociale mondiale et se disent préoccupés par les disparités entre les rapports de convergence de la Commission et de la BCE en ce qui concerne le caractère durable de la stabilité des prix. Ils rappellent que, dans son rapport de 2010 sur l'état de la convergence, la BCE estime que le maintien de la convergence des taux d'inflation, une fois terminée la période actuelle d'ajustement économique, sera un très grand défi.

Le Parlement invite le gouvernement estonien à **maintenir sa politique budgétaire prudente**, de même que ses politiques globales orientées sur la stabilité, face aux futurs déséquilibres macro-économiques et risques pour la stabilité des prix. Il demande aux autorités estoniennes d'accélérer leurs préparatifs concrets pour assurer **un processus de transition en douceur**, et demandent au gouvernement estonien de veiller à ce que l'introduction de l'euro ne soit pas mise à profit pour masquer des hausses de prix.

La résolution demande que les États membres permettent à la Commission d'évaluer le respect des critères de Maastricht sur la base de données définitives, indépendantes, actuelles, fiables et de qualité. Elle demande également à la Commission de simuler l'effet du plan de sauvetage de la zone euro sur le budget estonien une fois que le pays aura rejoint la zone euro et sera donc devenu membre du groupe garantissant le fonds de sauvetage.

La Commission et la BCE sont invités : i) à prendre en considération tous les aspects lorsqu'il s'agira de recommander le taux de change final pour la couronne estonienne; ii) à présenter un rapport au Parlement sur les mesures envisagées pour réduire au maximum l'inflation des actifs due à la faiblesse des taux d'intérêt.